

## Procès-verbal du Conseil d'école n°1

Mardi 3 novembre 2020

**Le conseil d'école débute à 18h15**

### **PERSONNES PRESENTES**

#### **Enseignantes :**

Mme BAGGIO, Mme HOAREAU, Mme SUERE, Mme COUZI

#### **Municipalités**

Mme AJAC (Adjointe Aureville) et Mme PRUNIER (Adjointe Clermont-le-Fort)

#### **Représentants des parents :**

Aureville : Mme TOURNIER

Clermont-le-Fort : Mme EL BANNOUDI

#### **Personnes excusées**

Mr CHARDONNET (Inspecteur de l'Education Nationale)

### **Ordre du jour**

#### **Ecoles**

Vote pour la réunion des 2 conseils d'école du RPI

Présentation des membres

Résultat du vote des représentants des parents d'élèves

Vote pour la modification des modalités d'élections des délégués de parents d'élèves pour 2020-2021

Définition des compétences du conseil d'école

Présentation et vote du règlement intérieur

Effectifs et équipe enseignante

La sécurité

La coopérative scolaire

Projets de classes

Liaison école-collège

Travaux

#### **Mairie**

Projet de RPI Aureville/Clermont le Fort/Goyrans : état des lieux

PEDT

#### **Représentants des parents**

1 Quelle est l'organisation des goûters sur les écoles pour les enfants qui prennent la navette notamment sur la gestion du temps, certains enfants n'ayant pas le temps de finir leur goûter.

2 Le protocole peut-il être assoupli pour la gestion des récréations concernant la séparation par classe.

3 Pour Clermont-Le-Fort certains enfants expriment le souhait de ne pas toujours manger au second service.

Apparemment la classe de CE2 /CM1 mange toujours au premier service et la classe de CM1/CM2 toujours au 2ème service. Comment cela se passe-t-il à Aureville ?

4 A Clermont-le-Fort pourrait-il y avoir, pour les enfants qui le souhaitent, un espace intérieur aménagé pour les récréations en cas d'intempéries ? Il semblerait qu'ils soient parfois exposés au froid (le préau est en plein vent) et des enfants expriment l'envie d'un espace intérieur (au chaud et au calme)

5 Plusieurs parents en arrivant le soir à Aureville, ont constaté que les deux portails pouvaient rester ouverts sans la présence d'un adulte pour surveiller. Quelles sont les sécurités mises en place ? Comment peut-on les renforcer ?

6 Quand des incidents arrivent à l'école, à quels moments les parents sont-ils informés ? Est-il toujours prévu un moment de dialogue pour les enfants sur ces événements ?

7 Est-il prévu au vu des effectifs grandissants pour Aureville de réévaluer la superficie et l'agencement de la garderie et les effectifs du personnel encadrant ?

8 Peut-on envisager un espace aménagé dans chaque école pour que les enfants qui le souhaitent puissent être au calme pour faire leurs devoirs avec une personne dédiée pour les aider ?

9 Qu'en est-il du RPI avec Goyrans ?

10 Est-il prévu pour Clermont-le-fort d'organiser des activités TAPs?

**Afin de respecter le protocole sanitaire, le conseil d'école est restreint à 1 représentant de chaque catégorie (municipalité, représentant des parents, directrice et PE adjointe) par école.**

# Écoles

## 1) Vote pour la réunion des 2 conseils d'école du RPI

Mme Baggio informe tous les membres du conseil d'école (Aureville/Clermont-le-Fort) du fonctionnement concernant l'organisation des conseils d'école dans les RPI. Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu sur les 2 écoles. Il existe un texte permettant aux 2 instances de se réunir en une seule. La décision est soumise au vote du conseil d'école.

### **Article D411-3 du code de l'éducation :**

*« Pour l'application des articles D. 411-1 et D. 411-2, des conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil, sauf opposition motivée du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.*

*Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est **présidé par l'un des directeurs d'école désigné** par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, **après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles** ».*

C'est pourquoi l'équipe enseignante propose aux 2 instances de voter pour se prononcer sur la tenue de 2 conseils d'école distincts ou un seul, commun aux 2 écoles RPI.

Les arguments avancés par les enseignantes en faveur de la réunion des 2 conseils d'école sont les suivants : le cycle2 est commun aux 2 écoles et le projet d'école est le même pour les 2 écoles.

La question est la suivante : « Souhaitez- vous que les 2 conseils d'école se réunissent en une seule instance ? »

Les membres votent à l'unanimité pour une réunion des 2 conseils d'école en un seul. 8 voix « pour », 0 voix « contre »

## 2) Présentation des membres

**Les membres du conseil d'école** : tour de table

## 3) Résultats du vote des représentants des parents d'élèves

**Aureville** : 73 suffrages exprimés sur 120 inscrits soit une participation de 60,83 %. Le taux de participation est plus faible que l'année dernière (où il était de 64,22 % soit une baisse de 3,39%) et nous remercions vivement tous les parents qui ont participé au vote.

3 sièges sur 3 ont été pourvus.

3 élues : Mmes Balard, Guionnet et Mimoune

1 seule suppléante : Mme Tournier

### **Clermont-le-Fort :**

62 suffrages exprimés sur 94 inscrits soit une participation de 68.09 %. Le taux de participation est plus élevé que l'année dernière (où il était de 59.55 % soit une augmentation de 8.54 %) et nous remercions vivement tous les parents qui ont participé au vote.

2 sièges sur 2 ont été pourvus.

2 élues : Mmes El Bannoudi et Le Normand

Pas de suppléants

## 4) Définition des compétences du conseil d'école

Conformément au décret n°90-788 du 6 septembre 1990.

Rôle de cette assemblée, place des interlocuteurs, droits de vote.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- les directeurs des écoles, dont un qui préside.
- les maires ou leur représentant et un conseiller municipal désignés par le conseil municipal.
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du RASED intervenant dans l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'Education Nationale chargé de visiter l'école

- l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Points qui peuvent y être discutés.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement (utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité de enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République) ;
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- Adopte le projet d'école, en fonction de ces éléments ;
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
- Est consulté par les maires sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ;
- Est informé sur l'organisation des aides spécialisées, des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment sur la réunion de rentrée ;
- Etablit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations ;
- Peut établir un projet d'organisation du temps scolaire.

## 5) Présentation et vote du règlement intérieur

Notre règlement intérieur est inspiré du règlement type départemental.

Les membres du conseil d'école en ont été destinataires avant le conseil d'école afin d'en prendre connaissance.

Participent au vote, les représentants de parents titulaires, les représentants des maires et les membres de l'équipe pédagogique.

Le règlement intérieur est adopté avec 8 voix « pour » sur 8.

Un exemplaire du règlement intérieur a été remis aux familles via le cahier de liaison.

## 6) Effectifs et équipe enseignante

### Aureville : 62 élèves

1 classe de GS : 18 élèves. Enseignantes : Mme BAGGIO et Mme PERRET (mardi A-M et jeudi)

1 classe de CP : 19 élèves. Enseignantes : Mme PANASSAC et Mme DONCEL (vendredi)

1 classe de CE1 : 25 CE1 dont 24 en présentiel. Enseignantes : Mme SUERE et Mme DONCEL (jeudi)

### Clermont-le-Fort : 51 élèves

1 classe de CE2/CM1 : 13 CE2 et 13 CM1 = 26 élèves (dont 25 en présentiel). Enseignante : Mme HOAREAU

1 classe de CM1/CM2 : 7 CM1 et 18 CM2 = 25 élèves. Enseignantes : Mme COUZI et Mme Perret (mardi matin et vendredi)

Le RPI est actuellement constitué de 78 élèves domiciliés à Aureville, 30 élèves domiciliés à Clermont et 5 élèves domiciliés dans d'autres communes soit 113 élèves (5 élèves de plus qu'en 2019-2020).

## 7) Sécurité

Le Gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire, jeudi 29 octobre 2020.

### Aureville

Exercice incendie : Il a eu lieu le jeudi 15 octobre 2020 à 10h20. Les alarmes ont fonctionné. Les enfants qui avaient été prévenus au préalable sont sortis calmement et rapidement pour aller se ranger au lieu de rassemblement (moins d'une minute). Puis chaque enseignant a fait l'appel.

Exercice PPMS intrusion : Il a eu lieu le lundi 2 novembre 2020 à 11h30. La difficulté avec des élèves de maternelle, est de ne pas parler d'intrusion ni d'attentat : les enfants ont été prévenus de la simulation avec pour consigne de se cacher sous les tables ou de se coucher par terre, dans le noir. La durée du confinement a été de 10 minutes.

La directrice a observé durant ce temps. Les consignes d'obscurité, de confinement et de silence ont été appliquées. La classe qui se trouve dans l'ancien bâtiment a entendu le signal sonore déclenché dans le nouveau bâtiment. Le problème se pose pour l'avertir sans qu'une enseignante n'ait à sortir dans la cour.

### Clermont-le-Fort

Exercice incendie : Il a eu lieu le 17 septembre 2020 à 14h20. L'alarme a fonctionné. Les élèves avaient été prévenus. La classe de CM1/CM2 était en EPS sur le terrain herbeux devant l'école. Au signal les élèves se sont regroupés. La classe de CE2/CM1 qui était en classe, a regagné son lieu de regroupement dans le calme, dans la cour de récréation. Puis chaque enseignante a fait l'appel. Temps écoulé entre l'alarme et la fin de l'appel : 1min58.

Exercice PPMS intrusion : Il a consisté en un confinement de 10 min le 02 octobre 2020 à partir de 10h20 dans chaque classe. Les élèves avaient été prévenus. Les élèves se sont allongés sur le sol et sont restés silencieux. M. Verdout 1er adjoint à la mairie était venu écouter le bruit depuis la cour.

## 8) La coopérative scolaire

La directrice rappelle que la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants et les jeunes développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, de l'association Aurecler, ventes de photographies scolaires, ...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire, qui manifeste leur volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

### Aureville

Solde au 31/08/20 : 1297,92 €

Sur cette somme doivent être retirés 400€ qui ont été prêtés par l'OCCE après l'annulation du séjour et le remboursement de toutes les familles. Actuellement, les 3030 € d'acompte n'ont pas été remboursés par le centre d'hébergement. Nous avons un avoir valable 18 mois et remboursable passé cette date si le séjour n'a pas eu lieu. L'équipe enseignante remercie les 2 municipalités ainsi qu'Aurecler pour leurs subventions. Les enseignantes remercient aussi les familles pour leur participation (43 familles sur 60).

### Clermont-le-Fort

Solde au 31/08/20 : 1082.98 €

L'équipe enseignante remercie les 2 municipalités ainsi qu'Aurecler pour leurs subventions. Les enseignantes remercient aussi les familles des 2 classes pour leur participation (38 familles sur 48)

## 9) Projets de classes (sortie, piscine Aureville....)

### Aureville

→ Piscine : En raison du protocole sanitaire cette année, seuls les élèves de GS iront à la piscine à partir du 3 décembre 2020 et jusqu'au 4 mars 2021 inclus soit 10 séances. Des évaluations permettront de définir des groupes de niveaux. Les groupes ne sont pas fixes et peuvent varier d'une semaine à l'autre pour le bien-être et la progression des élèves.

Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément. Ils prendront en charge un groupe chaque semaine sous la responsabilité des enseignantes qui préparent le contenu des séances.

→ Course longue : Les rencontres de circonscription n'ayant pu se tenir pour des raisons liées au contexte sanitaire, 2 des classes d'Aureville ont organisé cette rencontre en interne entre les GS et les CP. Les CE1 n'ont pas travaillé la course longue en période 1.

GS : Contrat minimum = 400 m / contrat max = 1 200 m en 5 à 9 minutes

CP : Contrat min = 800 m / contrat max = 2000 m en 8 à 12'

Tous les élèves ont validé leur contrat.

→ Pas d'autres sorties prévues pour l'instant.

### Clermont-le-Fort

**Rencontre course longue** : Annulée en raison des mesures sanitaires par rapport au Covid 19.

**Spectacle de danse « Sao Paulo »** : à Odyssud le 18 mars 2021 : technique de la danse classique avec du swing brésilien.

Des projets de sorties sont prévues pour toute l'année mais les réservations se feront au coup par coup en fonction des mesures sanitaires et du plan Vigipirate.

## 10) Liaison école-collège

**Conseil école-collège n°1** : La réunion a eu lieu le 5 octobre 2020 avec le collège du Vernet.

Bilan des évaluations nationales des élèves de 6ème et de la cohorte de 6ème.

Pas de journée de formation : les remplaçants des professeurs des écoles sont utilisés pour la formation des professeurs des écoles ou pour des absences dues au Covid.

Conseil de cycle 3 n°1 : lundi 7 décembre 2020, En mathématiques : un travail sur le statut de l'erreur, de l'évaluation et de son traitement En Histoire-Géographie : repérage spatial et vocabulaire.

Conseil de cycle 3 n°2 : jeudi 11 mars 2021,

Conseil écoles-collège n°2 : mardi 18 mai 2021

## 11) Travaux dans les classes

**Aureville** : Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les vacances et durant la première période.

Une liste a été fournie en mairie avant les vacances. Les travaux se font au coup par coup.

Il devient absolument urgent que les robinets soient changés : consommation d'eau très importante, débit trop fort et grosses éclaboussures.

**Clermont-le-Fort** : Les enseignantes remercient la mairie pour tous les travaux effectués pendant les vacances et durant la première période.

## **Mairie**

**Aureville** : Le PEDT se poursuit jusqu'en 2021 mais il n'y a pas encore eu d'évaluation. Il sera réécrit pour juin 2021 et prêt pour septembre 2021.

Il y a 2 sortes de TAPS : ceux d'Aurecle, et ceux organisés par la mairie (le mardi soir) qui avaient commencé sur la période 1 : tous ont été arrêtés.

**Clermont-le-Fort** : Pas de TAPS à Clermont en période 1. Sont prévues en cette période, des activités manuelles le mardi et le jeudi soir de 17h à 18h avec du matériel individuel.

Il reste à voir si c'est possible avec le nouveau protocole sanitaire.

**RPI Aureville-Clermont-le-Fort et Goyrans** : Une réunion aura lieu mercredi 4 novembre à la demande de la municipalité de Goyrans.

## **Représentants des parents**

1 Quelle est l'organisation des goûters sur les écoles pour les enfants qui prennent la navette notamment sur la gestion du temps, certains enfants n'ayant pas le temps de finir leur goûter.

*Les enfants disposent de 30 minutes pour goûter à Aureville avant le départ de la navette. La question qui se pose c'est de savoir si les enfants venant d'Aureville peuvent finir leur goûter en arrivant à Clermont.*

2 Le protocole peut-il être assoupli pour la gestion des récréations concernant la séparation par classe.

*Le protocole de la rentrée de novembre 2020 maintient la limitation du brassage des groupes. A Clermont-Le-Fort il y a 2 groupes. Chaque groupe correspond à une classe. Ceci est d'autant plus réalisable qu'il y a 2 services à la cantine : un pour chaque classe. Le but est de limiter les moments où les élèves pourraient se contaminer même si certains enfants des 2 groupes se retrouvent dans le même lieu mais séparés à certains moments (bus, garderie).*

*Le fait que les enfants ne soient pas brassés aux récréations permet de créer des liens au sein d'un même groupe.*

3 Pour Clermont-le-Fort certains enfants expriment le souhait de ne pas toujours manger au second service. *Depuis le début de l'année scolaire, la classe de CE2/CM1 mange toujours au premier service et la classe de CM1/CM2 toujours au 2ème service. Il est possible d'envisager un changement, mais il faut voir si, au niveau du temps, c'est possible.*

*La solution envisagée est de faire manger le lundi et le jeudi la classe de CE2/CM1 au premier service et le mardi et vendredi la classe de CM1/CM2 au 1er service. En raison du nouveau protocole le temps passé à désinfecter entre les deux services s'est allongé. Il faudra voir si les élèves du deuxième service sortent suffisamment tôt par rapport à l'entrée en classe à 13h30. Ce roulement sera essayé la semaine du 9 au 13 novembre 2020.*

Comment cela se passe-t-il à Aureville ? *Les GS et CP mangent au 1er service et les CE1 au 2nd. Pour l'instant, le changement de masque est très compliqué, nécessitant la présence des enseignantes et il n'est pas envisagé de changer cet ordre.*

4 A Clermont-le-Fort pourrait-il y avoir, pour les enfants qui le souhaitent, un espace intérieur aménagé pour les récréations en cas d'intempéries ? Il semblerait qu'ils soient parfois exposés au froid (le préau est en plein vent) et des enfants expriment l'envie d'un espace intérieur (au chaud et au calme)

*En cas de pluie : pour la classe de CM1/CM2 : la récréation se fait à la fois dans la classe et sous le préau car la configuration des lieux permet la surveillance tout en respectant la sécurité. Pour la classe de CE2/CM1 la configuration des lieux ne permet pas la surveillance simultanée du préau et de la classe.*

*En cas d'intempéries ; vent ou froid, la récréation se fait dehors même s'il fait froid car les enfants ont besoin de changer d'air et de bouger, Par ailleurs avec les mesures sanitaires il faut aérer les classes pendant la récréation.*

5 Plusieurs parents en arrivant le soir à Aureville, ont constaté que les deux portails pouvaient rester ouverts sans la présence d'un adulte pour surveiller. Quelles sont les sécurités mises en place ? Comment peut-on les renforcer ? *La mairie d'Aureville en a informé le personnel chargé de la garderie afin que cela ne se renouvelle plus. Le personnel municipal va essayer d'être plus vigilant surtout au moment de transition entre la cour et la salle de garderie.*

6 Quand des incidents arrivent à l'école, à quels moments les parents sont-ils informés ? Est-il toujours prévu un moment de dialogue pour les enfants sur ces événements ?

**Clermont-le-Fort** : Les parents sont informés des problèmes selon les cas en particulier pour l'enfant qui a été blessé ou qui a subi un préjudice. Il y a toujours un moment de discussion entre les élèves concernés en cas de conflit. Cela peut être discuté en classe si cela est constructif au niveau de la classe. Cela peut être traité dans différents domaines : en EMC, en français, en histoire par exemple.

En cas d'incident grave, les élèves sont convoqués avec l'enseignante et la directrice pour faire relater par les élèves les événements. C'est noté dans un cahier en guise de mémoire. Il peut y avoir des sanctions de type éducatif avec une réflexion écrite de la part des élèves et une lettre d'excuse pour réparer.

**Aureville** : En cas de blessure, les parents sont contactés par téléphone immédiatement. En cas de disputes, les enseignantes font discuter les enfants ensemble en leur présence, et le sujet peut-être repris en classe, collectivement.

7 Est-il prévu au vu des effectifs grandissants pour Aureville de réévaluer la superficie et l'agencement de la garderie et les effectifs du personnel encadrant ?

Un sondage sera fait au moins sur 15 jours, pour voir le taux d'encadrement nécessaire, en fonction de la fréquentation selon les horaires. Actuellement, il y a 3 personnes dans la garderie jusqu'à 18h. Avec le nouveau protocole sanitaire, les GS sont accueillis dans la cour du haut ainsi que les élèves venant de Clermont. Les élèves de GS sont gardés dans leur classe jusqu'à 18h pour désengorger la garderie et les enfants scolarisés à Clermont descendent dans la garderie en bas en fin de garderie quand il y a moins d'élèves.

A partir de 18h 1 seule personne surveille dans la salle du bas.

Pas d'agrandissement prévu cette année.

Une information sera donnée à l'issue de ce sondage lors du 2<sup>ème</sup> conseil d'école.

8 Peut-on envisager un espace aménagé dans chaque école pour que les enfants qui le souhaitent puissent être au calme pour faire leurs devoirs avec une personne dédiée pour les aider ?

Le nombre de salles étant très réduit à Aureville, il est difficile d'envisager cette solution. De plus, il faut un personnel dédié pour surveiller les enfants à ce moment-là.

9 Qu'en est-il du RPI avec Goyrans ? Voir plus haut

10 Est-il prévu pour Clermont-le-fort d'organiser des activités TAPs? Voir plus haut

La séance est levée à 20h35

La présidente, directrice de l'école d'Aureville

Mme BAGGIO Sylvie



La secrétaire de séance

Mme HOAREAU Isabelle



**Vote pour la modification des modalités d'élections des délégués de parents d'élèves pour 2020-2021**

En raison d'un ordre du jour très chargé, cette question sera abordée lors du 2<sup>ème</sup> conseil d'école